
PROJET DE BUDGET PRIMITIF

2022

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

DECEMBRE 2021

I : LE BUDGET PRINCIPAL

Le Budget principal de la ville s'équilibre à hauteur de **41 156 460 €** dont :

Section de fonctionnement : **33 317 880 €**

Ce montant a permis le prélèvement sur les recettes ordinaires de la collectivité d'un montant de **1 707 880 €** auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions (**2 740 000 €**) pour former l'autofinancement de la section d'investissement pour un montant global de **4 447 880 €**.

Section d'investissement : **7 838 580 €**

1.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

011 : Charges à caractère général :

Les charges de fonctionnement courant nécessaires à l'activité de la collectivité sont prévues pour 2022 à un montant de **6 400 940 €**.

Les dépenses de ce chapitre se répartissent notamment comme suit :

- *Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...) pour 2 321 230 €,*
- *Les services extérieurs pour 2 235 660 € (contrats de prestations, crédits baux, locations et charges immobilières et mobilières, entretiens, réparations et maintenance de biens mobiliers, immobiliers et autres...),*
- *Les autres services extérieurs pour 1 753 370 € (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication, frais de nettoyage, transports et traitements des déchets...),*
- *Les impôts et taxes et autres versements assimilés pour 90 680 € dont principalement la taxe foncière acquittée par la ville.*

012 : Charges de personnel et frais assimilés :

Une somme de **15 513 000 €** est inscrite au titre des charges de personnel, marquant une évolution de 4,11% par rapport au BP 2021, liée au renforcement des effectifs de la police municipal, au réalignement salarial des catégories C suite à la revalorisation du SMIC ainsi qu'à l'inflexion de la courbe des départs à la retraite. Elle se répartit comme suit :

- *Rémunération et régime indemnitaire du personnel titulaire* : 8 856 756 €,
- *Personnel extérieur et non titulaire* : 2 208 365 €,
- *Cotisations sociales diverses et autres contributions (ASSEDIC, URSSAF, Caisses de retraite, CNFPT...)* : 4 281 479 €,
- *Assurance du personnel* : 102 400 €,
- *Médecine du travail et pharmacie* : 64 000 €.

014 : Atténuation de produits :

Les atténuations de produits, ou « reversements de fiscalité », sont principalement constituées de :

- reversements de taxe de séjour (540 000 €) et de droits de mutation à Arcachon Expansion (700 000 €)
- reversements de taxe de séjour au Conseil Départemental (60 000 €).
- Reversement de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) (450 000 €),

Soit un montant total prévu pour ce chapitre de **1 750 000 €**, contre 1 810 000 € en 2021.

65 : Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre comptabilise pour un montant total de **4 158 560 €**

- les subventions aux associations (463 380 €) dont le montant reste stable,
- les subventions au COS pour 358 600 €
- La participation aux écoles privées prévue par la loi pour 93 100 €,
- les participations au CCAS (1 180 000 €), à Arcachon Expansion (1 250 000 €) et aux budgets annexes (372 520 €),
- les indemnités et frais de missions et de formation des élus (272 850 €).
- Les dépenses exceptionnelles (100 000 €)

66 : Charges financières :

Ce chapitre, d'un montant total de **1 042 500 €**, est composé :

- des intérêts des emprunts pour un montant de **592 000 €** contre 625 000 € en 2021, soit une baisse de 5,6 %,
- des frais financiers liés au du PPP éclairage public à hauteur de **195 500 €** et du marché de partenariat pour la construction du MA.AT pour un montant de **255 000 €**.

67 : Charges exceptionnelles (5 000 €)

Provision pour annulation de mandats sur exercices antérieurs.

023 : Virement à la section d'investissement /042 : Transferts entre section

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement (1 707 880 €) et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et des provisions : 2 740 000 €), qui alimentent la section d'investissement à hauteur de **4 447 880€**.

1.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 : Atténuations de charges :

Ce chapitre comprend, pour un montant de **65 300 €**, les remboursements sur frais de personnel (indemnités journalières CPAM) et la participation de la Poste au fonctionnement des agences postales communales.

70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Les recettes issues des services offerts à la population et des remboursements divers d'autres organismes et budgets annexes sont prévues à hauteur de **2 754 100 €** et comprennent notamment :

- les produits de l'occupation du domaine public pour 1 872 000 € (y compris le stationnement et le forfait post stationnement),
- les remboursements de frais par d'autres collectivités, d'autres redevables (locataires et occupants) ou budgets annexes (Arcachon Expansion, COS ...) pour 335 900 € ;
- les produits de la restauration scolaire, des services périscolaires, des centres de loisirs ou de la maison des jeunes pour 410 500 €,
- les recettes liées au service Arcachon Santé pour 100 000 €,

- les produits des activités culturelles pour 20 700 € (Ecole de Musique, Médiathèque...).

73 : Impôts et taxes :

Ce chapitre budgétaire d'un montant de **26 261 660 €** rassemble le produit des impositions directes et indirectes. Il est fortement impacté par la réforme de la taxe d'habitation qui a réaffecté la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant égal à la perte de taxe d'habitation des résidences principales exonérées y compris les compensations afférentes à cette taxation.

Il est principalement composé :

- De la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) : 21 230 000 €
- Des droits de mutation : 3 500 000 €
- Des Dotations versées par la COBAS : 181 660 €
- De la Taxe sur l'électricité : 455 000 €
- De la Taxe de séjour : 600 000 €
- Du Prélèvement sur les produits des jeux de casino : 150 000 €
- Surtaxe sur les eaux minérales : 105 000 €

74 : Dotations et participations :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 3 050 000 € ;
- Les compensations fiscales de l'Etat et du Département pour 58 000 € ;
- Les participations de l'Etat (passeport, recensement...), de la CAF (contrat enfance et jeunesse ...) de la COBAS et du Conseil Départemental (centres de loisirs, sports vacances, activités pour les jeunes, nettoyage des plages...) ou de l'Union Européenne pour le solde pour 260 710 €;

Composent ce poste pour un montant total de **3 368 710 €**

75 : Autres produits de gestion courante :

Pour l'année 2022, le produit des locations des biens immobiliers de la ville, des autorisations d'occupation du domaine public ainsi que les redevances des concessionnaires de service publics perçues sur le budget principal (Camping, Etrier...) devraient représenter un total de **701 010 €**.

77 : Produits exceptionnels :

Une inscription de **5 000 €** est prévue au titre des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

042 : Transfert entre sections

Les opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (travaux en régie, reprise des subventions transférables, reprises de provisions) est prévu pour un montant de **162 100 €**.

1.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Le budget d'investissement de l'année 2022, est de **7 838 580 €**.

Il se compose d'opérations financières (remboursement de dette, ...) pour **2 447 000 €**, d'opérations d'ordre (travaux en régie, reprises d'amortissement de subventions...) pour **262 100 €** et d'opération pour compte de tiers (reconstruction de l'école P. Bert) pour **400 000 €**.

Les dépenses d'équipement ont donc été fixées cette année à **4 729 480 €**, qui se répartissent comme suit :

- « Voirie et infrastructures routières ». La réfection des routes, des réseaux d'éclairage, l'acquisition de mobilier urbain et de signalétique se voient attribuer une enveloppe de **1 530 000 €**.
- « Matériel de transport » : **58 000 €** pour l'acquisition d'équipements de transport (tapis de cribleuses, balais de balayeuses, bennes de collecte...) et la réalisation de grosses réparations mécaniques.
- « Équipement des services techniques » : **67 340 €** destinés à l'équipement et à l'aménagement des bâtiments des services techniques.
- « Bâtiments scolaires » : **90 000 €** pour entretenir les bâtiments scolaires et pourvoir à l'acquisition de mobiliers et matériels dans les écoles.
- « Bâtiments et équipements sportifs » : une enveloppe de **300 000 €** permettra la réalisation de travaux sur les différents équipements sportifs.
- « Infrastructures sociales » : il est prévu **26 500 €** pour l'acquisition de matériels pour le centre de loisirs les Milles Potes et la réalisation d'études sur l'aménagement de la future maison médicale.
- « Bâtiments administratifs » : une somme de **8 000 €** permettra d'acheter des équipements liés à l'hôtel de ville et au CAM.
- « Opération d'urbanisme » : Les aides à la rénovation des clôtures et les frais de révision du PLU sont estimées à hauteur de **40 000 €**.
- « Bâtiments culturels » : se voient attribuer **74 130 €** relatifs aux travaux d'entretien et de rénovation de la basilique Notre Dame (rénovation des cloches) et de l'Église Saint Ferdinand (travaux sur les toitures).
- « Équipements administratifs » : le renouvellement des équipements informatiques et la modernisation des services de la ville se voient doter d'une somme de **200 000 €**.

- « Cimetière » : la réfection des allées du cimetière, engagée depuis 5 ans, est poursuivie avec une dotation de **110 000 €**,
- « Accessibilité Handicapés » : le programme de mise en accessibilité handicapés des bâtiments de la ville, contractualisé avec l'État (Ad'AP) est poursuivi avec un montant de **50 000 €** inscrit au budget principal.
- « Jetées » : il est prévu une somme de **55 000 €** destinée à amorcer les travaux qui seront issus du schéma directeur de diagnostic et rénovation des jetées en cours de réalisation.
- « Espaces verts » : un montant de **40 000 €** est attribué au service des espaces verts pour l'acquisition d'équipements et l'intervention sur les réseaux d'arrosage.
- « Propreté » : **209 000 €** permettront l'acquisition de matériel et d'engins de propreté urbaine.
- « Éclairage public » : la part renouvellement des investissements du PPP éclairage public est inscrite à hauteur de **200 010 €**.
- « Plages » : l'acquisition de matériels destinés à l'aménagement et à la sécurisation des plages sont valorisés à hauteur de **16 700 €**.
- « Autres Équipements » : une enveloppe de **130 500 €** permettra de poursuivre l'équipement de la ville en dispositif de vidéoprotection et d'acquérir le matériel nécessaire à l'équipement de la police municipale. De même, le remplacement de jeux d'enfants et l'acquisition de défibrillateurs.
- « Autres bâtiments » : Une somme de **153 400 €** est réservée aux interventions et études sur divers bâtiments (toilettes publiques, casino, commissariat, palais des congrès).
- « Opérations d'aménagement urbain » : un montant de **50 000 €** est alloué à la réalisation d'une étude d'aménagement urbain visant à intégrer le projet de rénovation du site de l'université de Bordeaux, place Peyneau.
- « Maisons de quartier » : une somme de **108 500 €** est consacrée au réaménagement et à la réorganisation des maisons de quartiers afin de mieux répondre aux attentes des arcachonnais.
- « Bâtiments associatifs et culturels » : dotation d'une somme de **122 400 €** consacrée aux dépenses liées à la vie du MA.AT.
- La part consacrée aux opérations mises en place dans un objectif de développement durable est fixée à **1 090 000 €** et visera la gestion du patrimoine arboré et végétal de la ville et des espaces boisés, l'enfouissement des réseaux, à l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides, la promotion de l'utilisation des modes doux de déplacement (opération vélos) ainsi que la réalisation d'aménagements paysagers (Bd N. DEGANNE).

1.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèveront pour 2022 à **7 838 580 €** et se répartissent comme suit :

- Les recettes liées au FCTVA, aux taxes d'urbanisme et aux amendes de police, pour **1 240 000 €**.
- Les opérations d'ordre comptables (sorties d'actif, réintégrations des études ...) : **2 840 000 €**
- Le virement de la section de fonctionnement est établi à **1 707 880 €**.
- Les subventions attendues et opérations pour compte de tiers, pour **260 700 €** (Ad'AP, FDAEC, DSIL).
- Les emprunts, pour **1 390 000 €**, équivalent au remboursement en capital de l'année 2022 ce qui permet de stabiliser l'encours de dette lié aux emprunts.

II : LES BUDGETS ANNEXES

En 2022, les budgets annexes restent principalement marqués par le maintien à niveau et l'amélioration des bâtiments et équipements concernés dans la continuité des années précédentes.

Les budgets annexes s'équilibrent ainsi de la façon suivante :

Budget annexe des « location des Salles » : 186 335 €

- en fonctionnement : 130 000 €
- en investissement : 56 335 €

Les dépenses de fonctionnement et les investissements nécessaires à l'activité de location de salles sont exclusivement financés par les recettes issues de la location de la salle du Tir au Vol prévues à hauteur de 125 000 €.

Budget annexe de location de bâtiments à Arcachon Expansion: 958 410 €

- en fonctionnement 600 230 €
- en investissement : 358 180 €

Les loyers perçus auprès d'Arcachon Expansion au titre de l'occupation du Palais des Congrès et de l'Olympia, pour 514 090 €, permettent de réaliser les opérations de maintenance et les travaux liés aux bâtiments, ainsi que d'assurer le remboursement des emprunts contractés pour leur construction et leur aménagement (425 200 €).

Budget annexe des « locations de locaux aux services de l'État » : 562 010 €

- en fonctionnement 348 885 €
- en investissement : 213 125 €

Les dépenses de remboursement des emprunts (55 600 €) liées à l'acquisition et l'aménagement des locaux de l'hôtel des impôts, de la trésorerie, des locaux de l'IEN, du tribunal et de la Sous-Préfecture, ainsi que les dépenses de fonctionnement courant et d'entretien (40 410 €) et d'amélioration de ces bâtiments (157 525 €) ainsi que les autres frais (taxes foncières), sont enregistrées dans ce budget et sont financées entièrement par les loyers et les remboursements de frais issus de leur mise à disposition (348 885 €).

Budget annexe du « stationnement payant » : 474 100 €

- en fonctionnement : 473 600 €
- en investissement : 500 €

Les opérations liées à l'exploitation des parcs de stationnement payant en site propre de la ville sont retracées dans ce budget qui comptabilise notamment la dépense afférente au crédit-bail immobilier du parc centre-ville-plage (410 000 € HT), en contrepartie duquel il est inscrit une participation du budget Ville de 256 500 € et la redevance perçue auprès du délégataire de 210 000 €.

Budget annexe du « Marché Municipal » : 409 250 €

- en fonctionnement : 255 185 €
- en investissement : 154 065 €

Ce budget retrace les opérations liées à l'exploitation, à la maintenance et à l'amélioration du marché municipal du centre-ville et du marché bio du Moulleau. Il est équilibré par les redevances perçues du délégataire de service public (87 600 €) et par une participation du budget Ville (116 020 €).